



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°24-97

Objet :

**Marché subséquent
de travaux de renouvellement du
réseau d'eau potable sur la
commune de Saint Cyr de Valorge –
Interconnexion entre Le Gantet et
Rhône Loire Nord**

-

**Accord-cadre de travaux de
renouvellement et extension des
réseaux, lot n°1 : forte technicité**

-

**Marché subséquent avec la société
EUROVIA DALA**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2022-55 du comité syndical du 19 octobre 2022 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés subséquents dans les accords-cadres quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'Eau a attribué l'accord-cadre de renouvellement et extension des réseaux, lot 1 forte technicité, par délibération du Comité syndical n° 2021-59 du 3 mars 2021 aux sociétés EUROVIA DALA- AGENCE LMTP, SADE, CHAVANY TP, COLAS France TPCF et POTAIN TP ;

Considérant que les titulaires de l'accord-cadre ont été remis en concurrence le 18 avril 2024 par le marché subséquent de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Saint Cyr de Valorge – Interconnexion entre Le Gantet et Rhône Loire Nord ;

Considérant les 4 offres reçues à la date limite de remise des offres le 24 mai 2024 à 12 h ;

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et pondérations des critères de choix, la Commission d'examen des marchés en date du 25 juin 2024 a donné son avis sur l'attribution du marché ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le marché subséquent de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Saint Cyr de Valorge – Interconnexion entre Le Gantet et Rhône Loire Nord, au vu des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires, à la société EUROVIA DALA pour un montant estimé de 294 092.18 € HT ;

2°) de signer le marché subséquent correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le **27 JUN 2024**

Le Président,


Daniel FRECHET